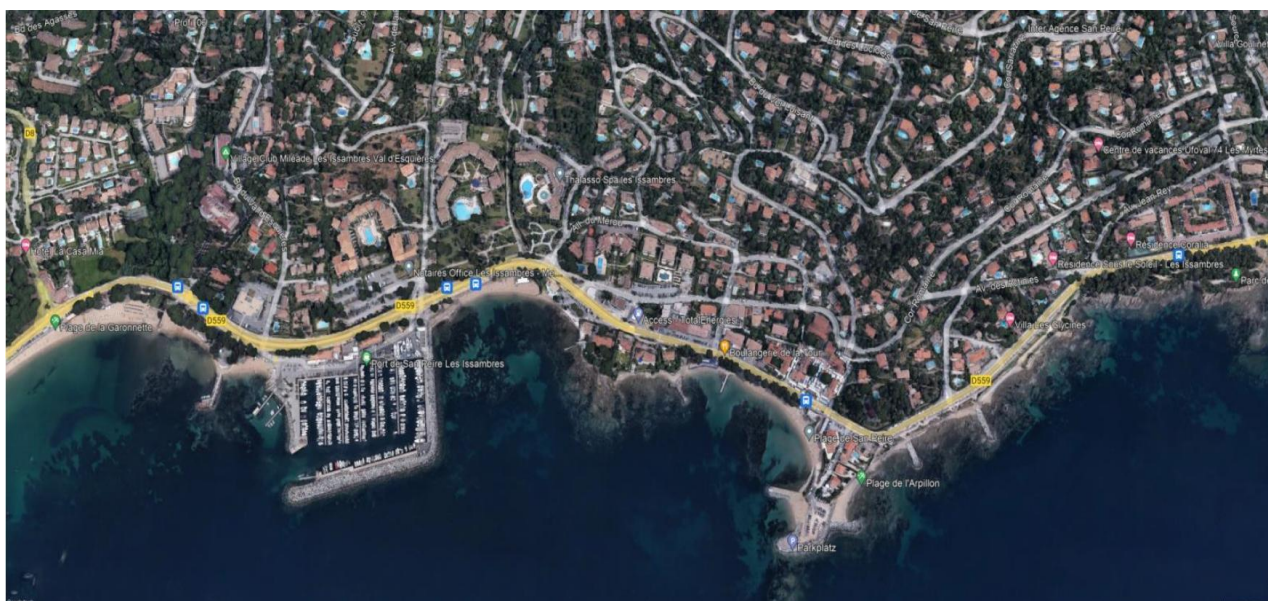


Requalification de la promenade du bord de mer du parc des Issambres à la limite de commune Commune de Roquebrune-sur-Argens

Demande d'examen au cas par cas

Annexe 6 – Evaluation des incidences Natura 2000





PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTÉ D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Esterel Côte d'Azur Agglomération

Commune et département : Commune de Saint-Raphaël (83)

Adresse : 624 chemin Aurélien CS 50133

Contact : Jean-Francois VEROT

Téléphone : 04.94.19.71.76 Fax : /

Email : jfverot@mairie-roquebrune-argens.fr

Nom du projet : Requalification de la promenade du bord de mer du parc des Issambres à la limite de la commune de Roquebrune sur Argens

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Le projet doit faire l'objet d'une demande d'examen au cas par cas.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

L'objectif du projet est de faciliter les conditions d'accès aux activités littorales et commerces balnéaires du quartier des Issambres afin d'améliorer son attractivité. L'aménagement consiste à :

- Créer un espace pour les modes actifs (piétons et cycles) et adaptés aux personnes à mobilité réduite
- Végétaliser des espaces avec des essences méditerranéennes
- Intégrer des stationnements raisonnés
- Mettre en valeur les plages parties prenantes du projet
- Assurer une continuité d'itinéraire entre l'entrée Est de San Peire et le pont de la Garonnette, soit environ 1500 mètres linéaires

Les travaux d'ensemble porteront donc sur les terrasses, les cheminements piétonniers, le mobilier urbain, les espaces verts, les réseaux, la reconfiguration de la voirie et du stationnement, le revêtement et l'éclairage.

Les travaux sont envisagés en trois tranches correspondant aux secteurs suivants :

- Des Peiras (sortie du port) à la place San Peire, partie centrale du projet : création d'une promenade piétonne de 15m de large avec espaces boisés ; piste cyclable traversant le parc public Thérèse Cazelle ; création de deux giratoires pour fluidifier le trafic ; suppression de parkings compensés par de nouveaux sur l'ensemble de la zone.
- De la limite de Sainte-Maxime (Garonnette) au port, partie ouest : réduction de la voie dédiée aux véhicules ; suppression du terre-plein-central ; déplacements des parkings côté mer de l'autre côté de la route à la place du trottoir ; intégration d'une piste cyclable sur la promenade avec 7m de largeur en plus ; plantations en alignement de la route.
- De la place San Peire aux Actinies, partie est : voie partagée (piéton/véhicule) pour accéder à la pointe de l'Arpillon ; mise en place d'accès piétons pour la plage ; démolition des aménagements maçonnés du bord de mer après la pointe d'Arpillon pour redonner l'espace à la plage ; remaniement des parkings et alignement de plantations d'arbres.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Cf. Annexe 1. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Roquebrune sur Argens** N° Département : **Var (83)**

Lieu-dit : **Parc des Issambres, RD559**

☐ **En site(s) Natura 2000**

☒ **Hors site(s) Natura 2000**

FR9301622 (ZSC) : Sites de La Plaine et le Massif des Maures à 1,67 km de la zone d'étude

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (siconnue) / (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) **1.5 km**

- Emprises en phase chantier / (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

En phase chantier, le projet prendra compte le trafic local en proposant une circulation alternée limitée dans le temps.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ **diurne**

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☒ **1 an à 5 ans**

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue / (de tel mois à tel mois) : prévue de décembre 2026 à janvier 2028.

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Été

☐ Hiver

- Fréquence :

- ☐ chaque année ☐ chaque mois

- ☒ **autre (préciser) : Les travaux seront réalisés en une seule fois.**

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase chantier, des mesures seront prises afin de limiter tout rejet dans l'air ou le milieu aquatique. La réfection du réseau d'assainissement va permettre de limiter le risque de pollution. Les potentiels déblais dus au redimensionnement des voiries seront triés à la source, stockés et réutilisés sur site dans la mesure du possible. Les excédents seront évacués en décharge appropriée.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

- Etudes de maîtrise d'œuvre toute tranche : 475 000 € HT,
- Etudes diverses complémentaires : 75 000 € HT,
- Travaux :
 - Tranche ferme : 3 200 000 € HT,
 - Tranche Optionnelle 1 : 1 250 000 € HT,
 - Tranche Optionnelle 2 : 1 820 000 € HT.

Ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| ☐ < 5 000 € | ☐ de 20 000 € à 100 000 € |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € | ☐ > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Cf. Annexe 2. Zone d'influence du projet

☐ Rejets dans le milieu aquatique

En phase chantier, des mesures seront prises afin de limiter tout rejet dans l'air ou le milieu aquatique. De plus, le réaménagement de la voirie implique un redimensionnement des réseaux existants afin d'assurer la collecte de la totalité des eaux de pluie permettant de limiter le risque de pollution marine.

☒ **Pistes de chantier, circulation**

La réalisation du projet nécessite la mise en place d'une circulation alternée provisoire limitée au temps des travaux.

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ **Poussières, vibrations**

L'émission de poussières et de vibrations se limitera à la phase chantier. L'utilisation d'engins pourra provoquer des vibrations.

☐ Pollutions possibles

En dehors de la phase de travaux qui nécessitera une gestion appropriée des déchets de chantier, le projet n'engendrera pas de production de déchets supplémentaires.

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ **Bruits**

En phase chantier, les travaux de terrassements sont susceptibles d'être source de bruit lié au fonctionnement et à la circulation d'engins de chantier.

☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale :-
- ☐ Parc National : Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :-

☒ **Autre (préciser l'usage) :** La route et la promenade permettent le passage de piétons, cyclistes et automobilistes.

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Aucunes espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche se sont avérées ou pressenties sur la zone d'étude selon les bases de données et selon le pré-diagnostic écologique réalisée par TPFi. De ce fait, aucune cartographie de localisation approximative des espèces n'a été réalisée.

Cf. annexe 3. Photographies de la zone d'étude

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	☒	- Alignement de quelques arbres
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	☒	- Plages sableuses au-dessus de la laisse de mer, sans végétation
Autre type de milieu	Non naturel / imperméabilisé	☒	- Réseaux routiers - Bâtiments résidentiels et publics - Surfaces pavés

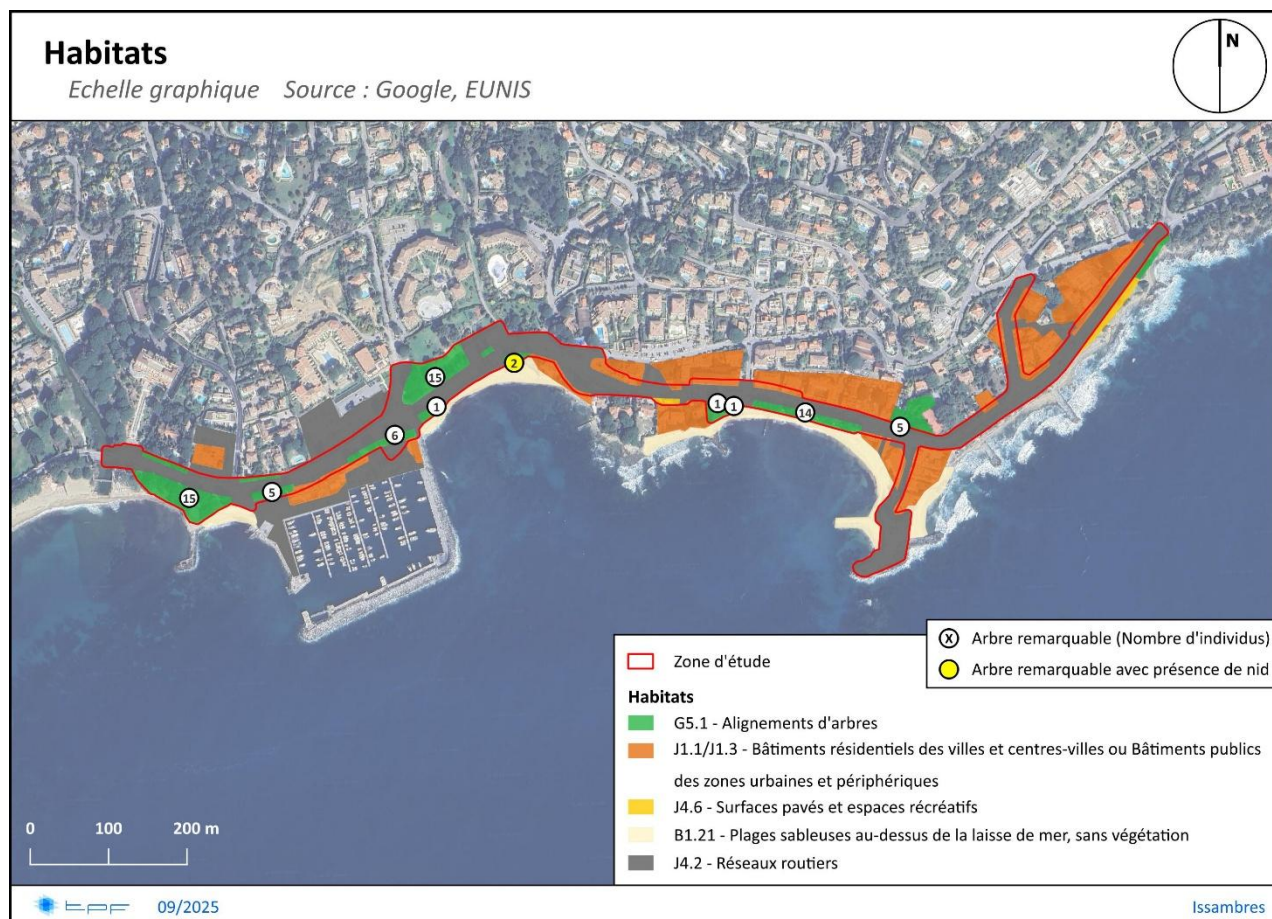


TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Seules les espèces ayant permis la désignation du sites Natura 2000 présent sur la zone d'étude, sont reprises ici.

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle
Amphibiens, reptiles	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	
	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	
Invertébrés	Écaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)	
	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	
	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	
	Taupin violacé (<i>Limoniscus violaceus</i>)	
	Cerf-volant/Grande Biche (<i>Lucanus cervus</i>)	
	Scarabée pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	
	Grand Capricorne du chêne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	
Mammifères terrestres	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	
	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	
	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	
	Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	
	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	
Poissons	Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	
	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone d'étude. Le projet n'aura donc pas d'incidences sur les habitats d'intérêts communautaires.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche n'ont été avérées ni pressenties sur la zone d'étude. Le projet n'aura donc pas d'incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Cependant, compte tenu de la nature des travaux à réaliser et des potentialités floristiques et faunistiques identifiées, les dispositions ci-après sont recommandées :

- La période de commencement des travaux devra respecter le calendrier phénologique des espèces ci-dessous (période recommandée : Septembre/Octobre) :

Calendrier phénologique en fonction des espèces présentes dans la ZEP et ZEE

Enjeux	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore												
Mammifères												
Chiroptères												
Avifaune nicheuse												
Reptiles												
Amphibiens												
Insectes												

	Sensibilité faible
	Sensibilité moyenne
	Sensibilité forte

- La zone chantier devra être balisée et aucun débordement en dehors ne pourra être effectué,
- Lors de la phase chantier, des mesures nécessaires pour préserver les zones semi-naturelles non impactées seront mises en place (bâche étanches, kits anti-pollution, interdiction de déverser ou de rejeter les eaux de chantier dans le cours d'eau...),
- En phase exploitation, la mise en place de mesures favorisant la biodiversité seront mises en place.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Les préconisations listées précédemment contribuent à limiter les perturbations d'espèces dans leurs fonctions vitales et à les rendre négligeables.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce d'intérêt communautaire ne sont présents sur la zone d'étude.

Des espèces à enjeu de conservation et/ou protégées sont potentiellement présentes au sein du site d'étude. Des mesures seront mises en place pour limiter les impacts sur ces espèces et sont citées précédemment.

Cette évaluation préliminaire tient lieu d'évaluation des incidences car elle conclut à l'absence d'incidence significative sur habitats et les espèces inscrits au formulaire standard de données du site Natura 2000 concerné.

☐ ~~**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.~~

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »

: Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

ANNEXES

Annexe 1 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

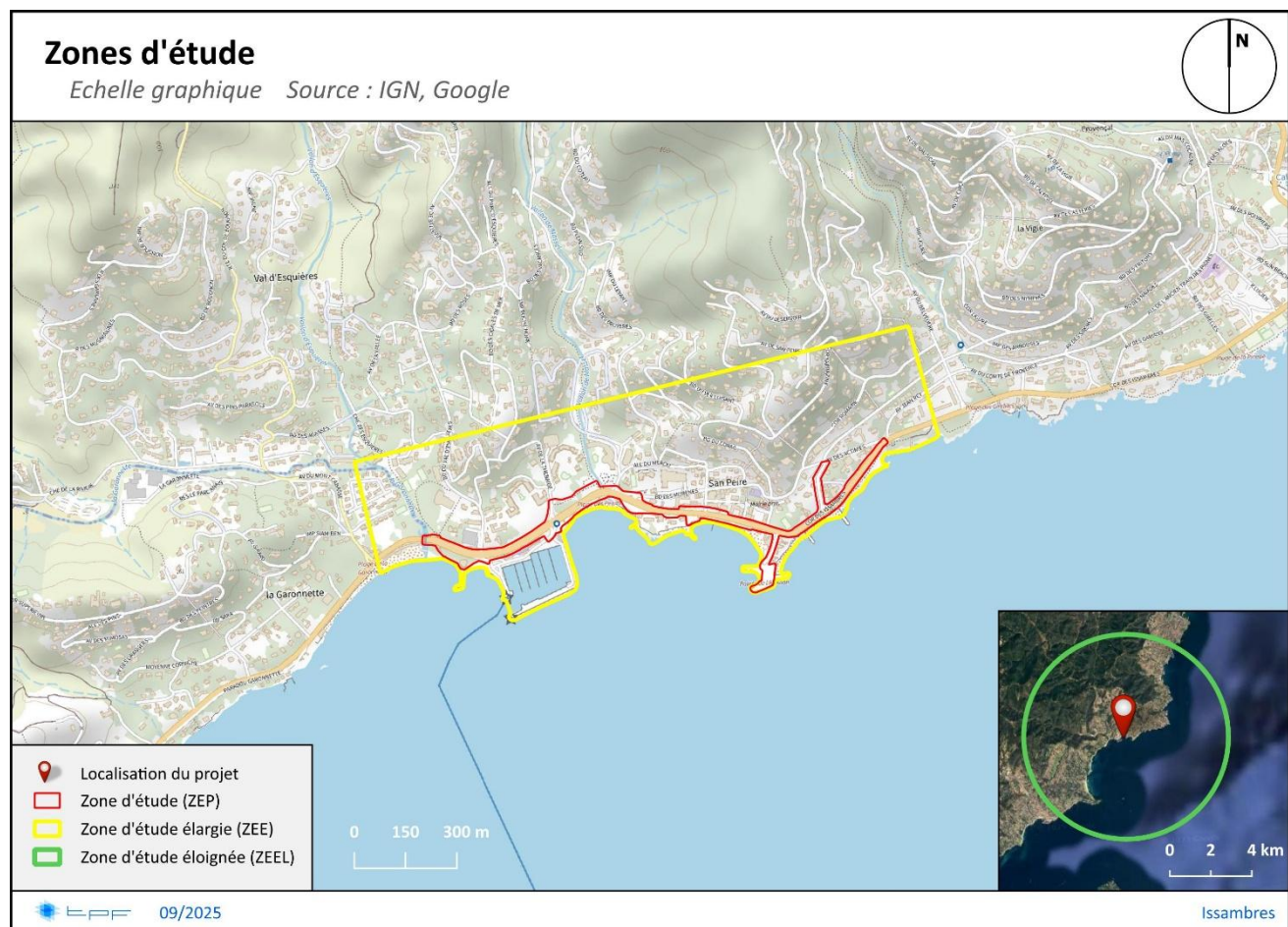
Annexe 2 : Zone d'influence du projet

Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude

Annexe 1 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



Annexe 2 : Zone d'influence du projet



Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude



Localisation des prises de vue et de la zone du projet

Photo 1



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10